



Avis de Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

À propos de HPS:

HPS est une multinationale, leader dans la fourniture de logiciels et solutions de paiement pour les émetteurs, les acquéreurs, les processeurs, les organisations indépendantes de vente (ISO), les commerces de détail, les opérateurs de réseaux mobiles (MNO) ainsi que les switches nationaux et régionaux dans le monde. PowerCARD, la suite logicielle complète de HPS, couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du paiement en permettant des paiements innovants grâce à sa plateforme ouverte qui permet le traitement de toutes les transactions initiées par tous les moyens de paiement, provenant de tous les canaux. PowerCARD est utilisé par plus de 500 institutions dans plus de 95 pays. HPS est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2006 et dispose de bureaux dans les principaux centres d'affaires à travers l'Afrique, l'Europe, les Amériques, l'Asie, le Moyen-Orient, l'Australie et l'Inde. Plus d'informations : www.hps-worldwide.com

HPS - Siège Social

Casablanca Nearshore Park, Shore 1 - 1100, bd Al Qods - Sidi Maarouf
20270 - Casablanca - Maroc - Tél: +212 529 045 000

Contact

invest@hps-worldwide.com



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société HIGHTECH PAYMENT SYSTEMS, par abréviation «HPS», Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 74.061.900 Dirhams, ayant son siège à Casablanca Nearshore Park, Shore 1, 1100 Boulevard Al Qods, Sidi Maarouf, 20270 Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le :

**Jeudi 26 juin à 10 heures.
au siège de la société**

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024
- Approbation desdits rapports, ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice 2024
- Affectation des résultats
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Forvis Mazars
- Fixation du montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2025
- Pouvoirs à conférer

Les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée Générale en visioconférence. Ils devront à cet effet, envoyer une demande accompagnée de l'ensemble de la documentation ci-après listée à l'adresse email : corporategovernance@hps-worldwide.com. Les actionnaires justifiant de cette qualité recevront un lien de connexion personnel qui leur sera envoyé par courrier électronique.

Les actionnaires peuvent par ailleurs, se faire représenter par un autre actionnaire, par leur conjoint, par un ascendant ou descendant ou par tout représentant de société gestionnaire de portefeuilles de valeurs mobilières, ou de voter par correspondance à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédé, sous réserve d'inscription sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de leurs titres par un intermédiaire financier. Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance disponible sur le site <https://www.hps-worldwide.com/>

Par ailleurs, afin de participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires y participant en présentiel ou en visioconférence ou se faisant représenter, sont tenus au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le Mardi 24 juin à 18 heures, d'adresser une demande à l'adresse mail suivante : corporategovernance@hps-worldwide.com, et d'y joindre, les documents et informations ci-après listés nécessaires à leur participation ou à celle de leur mandataire :

- Une attestation de blocage des actions, dûment signée et cachetée par leur intermédiaire financier ;
- Une copie de leur pièce d'identité, et le cas échéant, de celle de leur mandataire ;
- Le cas échéant, la procuration dûment signée par l'actionnaire représenté.

La procédure pour inscrire un projet de résolution à l'ordre du jour, participer et/ou voter à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote par procuration ou par correspondance et les documents qui y seront présentés, sont disponibles sur le site internet de la société <https://www.hps-worldwide.com/>, conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Le Président du Conseil d'Administration

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de quatre-vingt-six millions neuf cent sept mille cinq cent onze (86.907.511) Dirhams. Elle approuve toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat social ci-dessus soit un bénéfice net comptable de quatre-vingt-six millions neuf cent sept mille cinq cent onze (86.907.511) Dirhams comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	SITUATION AU 31/12/2024	AFFECTATION RESULTAT 2024	SITUATION APRES AFFECTATION
Capital social	74 061 900		74 061 900
Prime d'émission	83 451 410		83 451 410
Réserve légale	7 035 990		7 035 990
Report à nouveau	392 301 412	35 064 181	427 365 593
Résultat net de l'exercice	86 907 511	-	-
Dividende		51 843 330	51 843 330
TOTAUX	643 758 223	86 907 511	643 758 223

Il sera donc distribué un dividende de sept (7) Dirhams par action, qui sera mis en paiement le 25 Juillet 2025.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2024.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire, donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de leur mandat pour l'exercice 2024.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes Forvis Mazars et décide en conséquence, de le renouveler pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2027.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à 2.900.000 Dirhams pour l'exercice 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

